



**MAZAN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 juin 2018.**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit, puis vingt-neuf, puis à nouveau vingt-huit, étaient présents ou représentés.

L'assemblée a arrêté le bilan de la concertation et approuvé le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de MAZAN. Elle a autorisé M. le Maire à effectuer tous les actes utiles à sa mise en œuvre

Elle a approuvé le versement par la CoVe d'un fonds de concours pour l'année 2018 et l'a affecté.

Elle a approuvé les projets de :

- station collective de lavage des pulvérisateurs avec récupération et traitement des effluents phytosanitaires à usage des agriculteurs de la commune ;
- travaux de mise aux normes, réfection et de sécurisation du boulevard de la Tournelle.

Pour l'exercice 2017, elle a arrêté le compte de gestion du comptable public ainsi que le compte administratif, affecté le résultat et pris acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune et l'EPF PACA.

Elle a autorisé M. le Maire à signer une convention de servitude de passage de canalisation avec le Syndicat Rhône Ventoux pour permettre de renvoyer les effluents de la commune sur la station d'épuration de Carpentras.

Elle a approuvé la mise à disposition de La Boiserie pour l'organisation d'une Master Class (Académie lyrique) en échange de concerts publics et d'une sortie de résidence.

Elle a programmé une série de spectacle pour la saisons 2018/2019 et fixé les tarifs des entrées pour les spectacles organisés par la collectivité.

Elle a approuvé la demande de protection au titre des Monuments Historiques de tableaux de l'église du village.

Elle a décidé de créer un service de police municipale et d'intégrer les agents de l'actuel service de police rurale (gardes champêtres) dans le cadre d'emplois des policiers municipaux. Elle a modifié le tableau des effectifs en conséquence.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal.